



Appel à proposition

Observatoire prospectif du commerce

Volet juridique du guide sur l'égalité professionnelle Femmes-Hommes à destination des entreprises de la branche du Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie

1. PRESENTATION DE L'OBSERVATOIRE PROSPECTIF DU COMMERCE

Créé en mars 1996 au sein du FORCO, l'Observatoire prospectif du Commerce a pour mission :

- De procéder régulièrement à un état des lieux de l'évolution quantitative des métiers, des emplois, des qualifications et de la formation au sein des branches du commerce.
- De fournir aux branches des indicateurs pertinents permettant la prospective sur l'évolution de l'emploi, des métiers et des qualifications.

Dans ce cadre, l'Observatoire Prospectif est mandaté par les Observatoires des 13 branches adhérentes au Forco :

- Bricolage
- Commerce à distance
- Commerce à prédominance alimentaire (détail et gros)
- Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie
- Commerce des articles de sport et équipements de loisirs
- Commerce succursaliste de la chaussure
- Commerce succursaliste de l'habillement
- Commerces de Détail Non Alimentaires
- Grands magasins et Magasins populaires
- Horlogerie commerce de gros
- Import-Export
- Optique-lunetterie de détail
- Professions de la photographie

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1. Contexte

La branche du commerce de détail de détail de l'horlogerie-bijouterie (données masse salariale 2017) :

- 2 474 entreprises ;
- 93% de TPE (78% d'entreprises de moins de 5 salariés) ;
- 16 138 salariés (ETP) ;
- 84% de femmes ;
- 78% d'employés-ouvriers ;
- 88% de CDI.

Les partenaires sociaux de la branche du Commerce de détail de l'Horlogerie-bijouterie (Convention collective n°3240, IDCC 1487) ont réalisé en 2018 un rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, ils ont prévu la réalisation d'un guide destiné plus particulièrement aux petites et moyennes entreprises de la branche, ayant pour objectif principal la mise en avant de pratiques pertinentes à mettre en œuvre au sein de la branche en faveur de l'égalité professionnelle.

Le guide comportera également des indicateurs clefs issus du rapport égalité professionnel Femmes-Hommes de la branche.

Enfin, un volet sera consacré au rappel des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en matière d'égalité professionnelle Femmes-Hommes. Ce dernier volet fait l'objet du présent appel à proposition.

2.2. Objectifs

L'objectif de cet appel à proposition est de sélectionner un prestataire pour réaliser le volet juridique du guide qui devra à la fois, reprendre les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles prévues dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5 septembre 2018, et être illustré par des exemples concrets génériques, issus de l'expertise du cabinet d'avocats retenu, et de la jurisprudence étudiée.

2.3. Livrables attendus

Le livrable attendu est la rédaction du volet juridique du guide, agrémenté des exemples concrets pour les entreprises. Il cible les petites et moyennes entreprises.

Son contenu doit être très opérationnel.

Il prendra la forme d'un document word, qui sera maqueté dans un second temps.

3. PLANNING PREVISIONNEL

Lancement de la consultation	27 novembre 2018
Date limite de réception des offres	11 décembre 2018
Finalisation des travaux	Février 2019

4. BUDGET PREVISIONNEL

Le prestataire répondant à la consultation devra établir une proposition détaillée et chiffrée du déroulement de la prestation, au regard des attentes de l'Observatoire, des éléments existants et des délais demandés.

5. MISSIONS ASSIGNEES AU PRESTATAIRE

5.3. Contenu des offres

Le prestataire propose dans son offre la méthodologie qui lui apparaît comme la plus pertinente pour mener à bien ce projet et répondre à ses objectifs.

Son offre devra comporter :

- Des précisions sur la méthodologie proposée au regard des travaux prévus,
- Une proposition d'organisation des travaux dans le temps ;
- Une présentation de l'équipe d'intervention, de ses compétences et de son expérience sur ce type de travaux, et des éventuels sous-traitants ;
- Un budget comportant à minima, par phase, les périodes d'interventions associées, le nombre de consultants et leur coût journalier, le nombre de jours et le montant total en euros HT.
Le budget précisera également les autres frais éventuellement liés à la mission (déplacements, administratif ...).
- Des références générales sur la connaissance / compréhension du secteur et sur l'expertise en matière d'égalité professionnelle Femmes-Hommes.

5.4. Sélection du prestataire

Le choix définitif du prestataire sera fondé sur :

- Le respect du cahier des charges,
- la qualité de la compréhension de la demande,
- la pertinence et la qualité de la méthodologie proposée,
- la réalité des moyens mis en œuvre,
- l'expérience avérée d'une opération similaire,
- le coût de l'opération.

6. CONDITIONS DE REALISATION

Obligations du prestataire

Propriété. Toutes les productions réalisées dans le cadre du présent projet sont la propriété de la branche professionnelle et de son Observatoire.

Confidentialité. A travers les données issues des acteurs du domaine qu'ils pourront rencontrer pour les besoins de ses propres travaux, le prestataire pourra éventuellement avoir accès à des informations sensibles. Il s'engage à respecter les contraintes de diffusion imposées par ceux qui les auront fournies.

Déai. Dans tous les cas de figure, le prestataire retenu fera état auprès des interlocuteurs de l'Observatoire des difficultés qu'il pourra rencontrer pour honorer les échéances. Il appartiendra alors à ce dernier de prendre les décisions adéquates sans que cela implique un travail supplémentaire pour le prestataire retenu.

A titre informatif, le prestataire s'engage à avertir les interlocuteurs de l'Observatoire en cas de partenariat pour toute ou partie de la réalisation du projet.

Pilotage et suivi des travaux

La maîtrise d'ouvrage du projet sera assurée par le comité de pilotage qui rendra compte régulièrement de l'avancée des travaux aux membres de la CPNEFP.

L'observatoire prospectif du commerce assurera la maîtrise d'œuvre et sera le relais entre le prestataire et les membres du comité de pilotage.

7. CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES ET D'ATTRIBUTION

La réponse à l'appel à projets est à adresser à l'Observatoire, avant le 11 décembre, par mail à :

Nadège DUTOUYA, chargée d'étude au sein de l'Observatoire prospectif du commerce:

ndutouya@forco.org.